



Section des Pyrénées-Atlantiques



### **Lettre Ouverte à**

**Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et Madame la Directrice de la DDFiP**

**Sur le projet de**

**Réorganisation des trésoreries dans les Pyrénées-Atlantiques**

Les élus membres de l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques ainsi que les représentants de la section départementale du SNDGCT se sont réunis ce jeudi 29 août 2019 à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, sous la Présidence d'Alain SANZ, Président de l'ADM64. La réunion portait notamment sur le projet de restructuration du réseau des finances publiques dans le département.

Pour rappel, le projet de réorganisation a été dévoilé aux élus locaux par courrier du Ministre de l'Action et des Comptes Publics en juin 2019. Il annonçait une période de concertation avec l'ensemble des parties concernées jusqu'en octobre 2019. Ce projet a ensuite été présenté aux élus par le Préfet et la directrice des services départementaux des finances publiques.

Ce projet propose pour le territoire des Pyrénées-Atlantiques, d'ici 2022 :

- La réorganisation des sites des services départementaux des finances publiques par mission, à savoir :
  - o Service de gestion comptable (SGC)
  - o Conseillers des collectivités locales
  - o Services fiscaux
  - o Service du contrôle fiscal
  - o Accueil de proximité
- La fermeture des 24 trésoreries pour une centralisation des missions sur quelques sites. Désormais, il y aura :
  - o 9 communes avec Service de gestion comptable, dont seulement 6 communes cumuleraient les deux missions nécessaires à l'accompagnement des collectivités territoriales (SGC et Conseillers des collectivités),
  - o 15 sites de Conseillers des collectivités,
  - o 29 communes avec un accueil de proximité, mais dont la gestion du site serait communale ou au sein d'une Maison de services publics déjà existante.
- Chaque Service de Gestion Comptable aura des effectifs compris entre 10 et 25 personnes.

La concertation menée depuis déjà deux mois n'a pas permis aux élus de maîtriser l'ensemble des éléments, à savoir :

#### **Sur les questions de concertation :**

- A quelle date la réorganisation devra-t-elle être effective ? A quelle date la réorganisation débutera-t-elle ? Quel engagement pour la pérennité de cette restructuration ?

A noter, le projet de réorganisation de la DDFiP mentionne quelques incohérences :

- Sur les Services de Gestion Comptable : le projet mentionne 8 sites ; la cartographie du Ministère en mentionne 9. La différence concerne Bedous. Qu'en est-il réellement ?
- Sur les Conseillers des Collectivités locales : le projet mentionne 14 sites ; la cartographie du Ministère en mentionne 15. La différence concerne Hasparren. Qu'en est-il réellement ?
- Sur le nombre d'accueil de proximité : le projet mentionne 34 sites ; la cartographie du Ministère en mentionne 29. Qu'est est-il de la différence (+5) ?

**Sur les questions de ressources humaines :**

- Le nombre de suppression d'emplois ou de non renouvellement de poste après les départs volontaires (retraite...) entre le réseau déjà existant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le projet de réorganisation prévu d'ici 2022. Les élus se préoccupent de l'avenir professionnel et familial des agents victimes de suppression d'emploi, qui sont aussi des habitants de nos territoires.
- Le nombre d'agents présents au sein de chaque service de gestion comptable
- Le nombre d'agents dédié aux missions de conseillers des collectivités locales (en équivalent temps plein) et à l'accueil de proximité.

**Sur les questions de qualité et d'efficacité du service public rendu, objectif principal de cette réorganisation :**

- L'accueil de proximité sera-t-il pris sur le contingent des agents des finances publiques dédiés aux quatre autres missions ou sera-t-il spécifique à cette mission ? Quelle est la réflexion engagée par la DDFiP pour assurer une présence physique au sein des accueils de proximité (Maisons des services au Publics et autres accueils en mairie apparemment déjà identifiés par l'administration).
- Les missions des agents communaux ou intercommunaux au sein des accueils de proximité doivent être plus clairement définies. Quel sera le degré des renseignements ? Qu'en sera-t-il de leur formation ?
- Avec seulement 3 sites de « Service de Gestion Comptable » pour l'ensemble des collectivités du Pays Basque et 6 sites pour celles du Béarn, comment la DDFiP compte-t-elle répondre aux besoins des 9 intercommunalités, 546 communes, 140 syndicats de communes et 40 syndicats mixtes ?
- La réorganisation par mission aurait pu répondre aux besoins des collectivités : avec des agents dédiés à la gestion financière de certains services qui nécessitent des connaissances particulières (eau et assainissement, EPIC...)
- Comment l'Etat prévoit de gérer l'éloignement des sites pour les flux des régies de recettes et/ou d'avances des collectivités ? Prévoit-il de mettre fin à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor ?

**Sur les relations nouvelles entre les collectivités et la DDFiP, les élus sont inquiets :**

- Quelle place sera accordée au binôme « ordonnateur/comptable » dans cette réorganisation ?
- La réforme propose de dissocier les fonctions de gestion financière et de conseil des collectivités locales. Est-ce réellement pertinent ? La DDFiP pourrait-elle assumer l'ensemble de ces missions dans ce contexte et considérant la baisse de ses effectifs ?

Les Membres de l'ADM64 ainsi que les représentants de la section départementale du SNDGCT **refusent** le projet présenté et :

- **Demandent** à la DDFiP de répondre à l'ensemble de ces questions,
- **S'inquiètent** sur le faible nombre de Service de Gestion Comptable dans le département et les incidences que cela aura sur la tenue de la comptabilité et le recouvrement des titres de recettes,
- **S'inquiètent** de l'évolution du lien ordonnateur/comptable et **Craignent** qu'à terme ce lien soit rompu au profit d'une privatisation de l'accompagnement de la gestion financière des collectivités, ce qui pourrait se traduire à nouveau par un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités,
- **Souhaitent** que la réorganisation ne se fasse pas au détriment des communes rurales et de montagne **et Demandent** que le maillage territorial soit maintenu de manière pérenne avec des moyens humains suffisants.